

AVENANT DE CONVENTION
ENTRE L'ECO-ORGANISME DE LA FILIERE DES DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES MENAGERS ET LES
COLLECTIVITES TERRITORIALES

ENTRE

La société EcoDDS,

Société par Actions Simplifiée, au capital de 70 000 euros, dont le siège social est situé 117, avenue Victor Hugo – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 751 139 940, représentée par son Directeur Général, agréé par arrêté conjoint des Ministres chargés de l'écologie, de l'industrie et des collectivités locales.

Ci-après dénommée « **EcoDDS** »,

D'UNE PART,

ET

LE CU GRAND PARIS SEINE ET OISE

Code adhérent : FC0340

Représenté par Mme Cécile ZAMMIT-POPESCU, Président

Ci-après dénommée **LA COLLECTIVITE**, 200 056 889 (n° Insee pour une Collectivité/n° de Siren pour un EPCI)

D'AUTRE PART,

Il a été convenu :

Article 1 :

EcoDDS prend acte le 29 avril 2025, date de notification par email de la demande faite par l'adhérent de modification de périmètre à sa convention initiale.

Article 2 :

La modification du périmètre entraîne l'ajout d'1 déchetterie définie en annexe à partir du 1^{er} juillet 2025 pour laquelle le CU GRAND PARIS SEINE ET OISE s'engage à fournir l'arrêté préfectoral associé avant le démarrage opérationnel.

Article 3 :

Conformément à l'article 1 des conditions générales de la convention initiale, le premier enlèvement des DDS ménagers par EcoDDS ne peut avoir lieu dans un délai inférieur à trente jours à partir de la conclusion de la convention par les parties pour la déchetterie définie en annexe, **sauf disposition autres définies entre les parties**. Ce délai permettant aux parties de réunir les données et documents réglementaires associés à la nouvelle déchetterie.

La prise en compte de l'ajout de la déchetterie notifiée en annexe se fera conformément à ces termes.

Article 4 :

La modification du périmètre entraîne l'ajout de 14 communes définies en annexe à partir du 1^{er} juillet 2025.

Article 5 :

Les autres dispositions des contrats restent inchangées.

Fait en deux exemplaires, le 9 mai 2025

Pour EcoDDS,

Pour la COLLECTIVITE



ANNEXE 1

Informations relatives aux déchetteries acceptant les DDS ménagers. Dans le cas où il n'y pas assez de lignes, merci de dupliquer cette annexe.

Adresse ou nom de la déchetterie (1)	Organisation de l'enlèvement des DDS ménagers <i>(si horaires différents selon les jours, merci de faire une ligne distincte)</i>			Acceptation des DDS non ménagers (O/N) ? (4)	Estimation de la quantité maximale de DDS ménagers/an (en tonnes)	Classement installation DC/E/A (ICPE 2710 ou autres à préciser)
	Contact téléphone (2)	Jours (du lundi au dimanche) (3)	Horaires d'ouverture			
FD2933 – TRIEL SUR SEINE CHEMIN DES MOINES 78510 TRIEL SUR SEINE	01 30 33 06 65	Horaires d'ouverture d'hiver (du 1er novembre au 31 mars) - Les lundi, mercredi, vendredi, samedi et dimanche : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h Horaires d'ouverture d'été (du 1er avril au 31 octobre) - Les lundi, mercredi, vendredi et samedi : de 9h à 12h et de 13h30 à 18h - Dimanche : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h FERMETURE : - Les mardi et jeudi Ouverture les jours fériés sauf le 1er janvier, le 1er mai et le 25 décembre.		Non	17,828	DC

(1) Adresse complète pour l'accès des transporteurs

(2) Numéro de téléphone du gardien de la déchetterie, pouvant être communiqué aux transporteurs diligentés par EcoDDS ou à défaut du Service Technique

(3) Dans le cas où il y a des horaires différents par jour, merci de bien vouloir répéter la ligne

- (4) Préciser (oui/non) si la déchetterie accepte les DDS non ménagers (DDS des artisans ou autres professionnels)

ANNEXE 2

Informations relatives aux communes et aux populations. Dans le cas où il n'y pas assez de lignes, merci de dupliquer cette annexe.

Communes membres <i>(nom de la commune)</i>	Code postal des communes membres	Population municipale¹⁾ <i>(en chiffres)</i>	Zone rurale (densité < 70 hab/km ²) <i>(à cocher)</i>	Zone semi-urbaine (densité > 70 hab/km ² et < 700 hab/km ²) <i>(à cocher)</i>	Zone urbaine (densité > 700 hab/km ²) <i>(à cocher)</i>
Andrésy	78015	13 663			
Carrières-sous-Poissy	78123	19 951			
Chanteloup-les-Vignes	78138	10 793			
Chapet	78140	1 337			
Ecquevilly	78206	4 090			
Évecquemont	78227	759			
Médan	78384	1 305			
Meulan-en-Yvelines	78401	8 996			
Poissy	78498	40 792			
Triel-sur-Seine	78624	12 386			
Vaux-sur-Seine	78638	5 143			
Verneuil-sur-Seine	78642	16 112			
Vernouillet	78643	9 953			
Villennes-sur-Seine	78672	5 792			

- 1) population correspondant aux derniers chiffres officiels de l'INSEE disponibles au premier janvier de l'année N